ARRÊTEZ LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS :

GARDEZ SIX PIEDS DE DISTANCE

Tous les New-Yorkais doivent se couvrir le visage lorsqu'ils quittent leur domicile et ne peuvent pas maintenir une distance d'au moins 6 pieds entre eux et les autres.

Décret exécutif de l'État de New York n° 202.17.

Pour recevoir des informations en temps réel, consultez **nyc.gov/coronavirus**.

Appelez le **311** pour signaler tout harcèlement, toute discrimination ou violation.

NYC

French